» Art. 7. — Les membres adhérents verseront une cotisation mensuelle de un franc. Cette cotisation sera payable entre les mains et sur l'acquit du Trésorier. L'année prendra cours le premier Juillet prochain. A partir du premier Janvier 1892 il y aura pour tout nouvel adhérent un droit d'entrée de douze francs.

» Art. 8. — Le bureau a pour mission la direction des débats dans toutes les assemblées, la tenue des livres, le placement, la rentrée et la sortie des fonds, la correspondance intérieure comme extérieure, en un mot, la gestion de la Société sous la tutelle de la Commission.

» Art. 9. — La Commission aura plein pouvoir pour gérer les fonds au mieux des intérêts du Syndicat, soit au moyen d'actions, d'obligations, titres de rente dont les numéros seront affichés au siège social. En outre, la Commission en donnera connaissance à la réunion annuelle.

» Art. 10. — Une assemblée générale et obligatoire aura lieu chaque année dans le courant du mois d'octobre. Si d'autres réunions étaient jugées nécessaires, la Commission convoquera extraordinairement les membres adhérents.

» Une amende de deux francs sera appliquée pour toute absence non motivée.

» Les Sociétaires ont le droit d'interpellation soit pour faire des propositions, amendements ou révision d'article au règlement en envoyant une lettre à la Commission spécifiant le sujet de l'interpellation au moins dix jours avant l'Assemblée générale.

» En cas de vote, la voix du Président ne sera prépondérante qu'au second tour de scrutin.

» Art. 11. — Toute demande à l'effet de réunir le Syndicat devra être signée d'au moins vingt membres.

» Art. 12. — Il est du devoir et de l'intérêt même de la Société, que chaque sociétaire électeur se fasse inscrire pour les élections consulaires.

» Art. 13. — Les infractions commises aux décisions votées comme il est dit à l'article 5 seront passibles d'une amende qui sera déterminée par la Commission administrative, suivant la gravité du cas et qui pourra varier entre cinquante et cinq cents francs par chaque contravention, le contrevenant ayant été préalablement entendu.

» Les décisions de l'Assemblée seront affichées au siège social.

» Art. 14. — Tout contrevenant qui refusera de se soumettre aux décisions de la Commission administrative sera traduit devant les tribunaux.

» Art. 15. — La dissolution ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres adhérents.

» Art. 16. — A l'expiration de l'engagement, l'actif social sera partagé entre les membres actifs.

» Art. 17. — Toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement interdite.

» Une seconde lecture ayant été faite et l'ensemble du règlement voté, le président déclare le syndicat des négociants en blousses et déchets des villes de Tourcoing et Roubaix régulièrement constitué.

» Il engage les membres du syndicat à procéder immédiatement à la nomination de la commission.

» Sont nommés membres de la Commission : MM. Léon Salembien, Desaux Clarisse, Paul Delmasure, Aug. Hartmann, J. Tack, J. Brierre, F. Carette, F. Dellone, L. Waël, Henri Dncoulombier, Pierre Landragin, Ang. Lefébvre, Paul Dupont, Louis Delerne, Honoré Stien.

» Le président prie les membres de la Commission de se réunir le lendemain au local à 3 h. 1/2 du soir, pour la nomination du Bureau.

» Sont nommés membres du bureau; MM. L. Salembien, président ; Dessaux-Clarisse, vice-président ; Paul-Delmasure, vice-président ; Auguste Hartmann, trésorier ; Julien Tack, secrétaire.

» N'a pu assister à cette séance, M. Dellone, indisposé. »

Une saisie aux Halles. — M. Ansar, vétérinaire, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, vendredi, à la poissonnerie, une caisse de 40 gros maquereaux, de Bretagne, qu'il a fait jeter à la voirie.

Les suites d'un accident. — Nous apprenons que l'état du sieur Bourlez, ce manœuvre de maçon blessé la semaine dernière, à la filature de M. Joire, rue de la Latte, par une balle de coton tombée du second étage, s'est aggravé depuis quelques jours et qu'on n'a guère d'espoir de le sauver.

LILLE

L'Ecole des Arts et Métiers. — M. Géry Legrand, maire de Lille, accompagné d'un adjoint, s'est rendu hier devant la Commission du budget pour insister en faveur de l'achèvement de l'Ecole des Arts et Métiers de Lille. La Commission n'a pris encore aucune décision.

A la société industrielle. — A la dernière séance de la société industrielle du Nord de la France, M. Letombe sans revenir sur la théorie des distributions par tiroir unique qui a été complètement élucidée par de nombreux et remarquables travaux a abordé immédiatement l'étude des machines à vapeur à distributeurs séparés et principalement de celles dont la distribution n'est conduite que par un seul excentrique.

Le tracé de la distribntion des ces machines se trouve compliqué par le mode des liaisons qui doivent exister entre les leviers actionnant les distributeurs et l'excentrique qui les commande.

D'après une communication faite sur le même sujet, en 1888, devant l'Académie des Sciences, on pouvait penser ne pouvoir jamais donner que des solutions approximatives de ce problème, l'étude générale semblant devoir conduire inévitablement à la considération de quadrilatères articulés et par suite à l'emploi des fonctions elliptiques.

M. Letombe est cependant arrivé, en choisissant convenablement les données arbitraires et en s'appuyant uniquement sur la géométrie supérieure de M. Chasles, à trouver une solution graphique, simple et exacte de ce problème.

Laissant au conducteur toute latitude pour choisir comme il lui plaira, et le calage de l'excentrique, ce qui est indispensable, et tous les centres d'oscillations de leviers ainsi que leur orientation et leur décrirment, il ramène le problème à déterminer les longueurs de leviers et de bielle pour qu'à deux angles adjacents décrits par le levier qui commande, correspondent deux angles adjacents arbitrairement choisis en grandeur et en position du levier commandé. M. Letombe termine en déduisant des propriétés des faisceaux homographiques une solution facile et rigoureuse de ce dernier problème.

Il est nécessaire pour élucider complètement la question des distributions, de revenir en détail sur les déclics et sur l'orientation relative des leviers qui permet de reconnaître si une machine peut fonctionner dans les meilleures conditions possibles en réduisant au minimum les pertes par laminage.

M. le président remercie vivement M. Letombe de sa communication qui a beaucoup intéressé l'Assemblée et qui donne une méthode aussi simple qu'élégante pour résoudre une question très importante traitée le plus souvent jusqu'ici par tâtonnements.

Société de géographie de Lille. — Voici la liste des excursions projetées en 1891 :

6 et 7 juillet. — Douvres, visite aux rochers de Shakspeare. — Organisateurs : MM. le Dr Eustache et A. Béghin.

11, 12, 13 et 14 juillet. — Charleville, Laifour, Givet, grottes de Han et de Rochefort, Dinant, Namur. Organisateurs : MM. Fernaux et O. Godin.

25 et 26 juillet. — Forêt et château du Nouvion, Wassigny. — MM. H. Crépin et G. Soubron.

2 août. — Renaix, Mont de Lonclus. — Organisateurs : MM. Fernaux et A. Herland.

10 et 11 août. — Excursion archéologique, abbaye de Villers, Louvain. — Organisateurs : MM. Dehaisnes et M. Quarré-Reybourbon.

27 août. — Bavai, ruines romaines ; Roisin, Gussignies, visite de la scierie mécanique; Autreppe, vallée de l'Hognean, Caillou qui Bique. — Organisateurs : MM. Jules Descamps et Ladrière.

5, 6 et 7 septembre. — Boulogne (laboratoire de pêche), Le Portel (laboratoire zoologique), vallée du Denacre, Wimereux. — Organisateurs : MM. Victor Delahodde et Henri Beaufort.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 19 juin

Présidence de M. Reigert juge, faisant fonctions de président.

Une jambe cassée. — Plusieurs vendeurs de journaux étaient en discussion dans un estaminet de la rue St-Pierre à Roubaix ; l'un d'eux, Jules Desprez, surnommé le Parisien, ainsi appelé probablement parce qu'il n'est jamais allé dans la capitale, s'attaque au sieur Leborgne ; ces deux hommes s'empoignent, à un moment donné Leborgne s'écrie : « j'ai la jambe cassée. »

Suivant la cabaretière, Desprez, alors que Leborgne était à terre, lui aurait allongé un violent coup de pied sur le tibia, en lui disant : « Tiens... ». Le prévenu, le parisien, prétend au contraire que Leborgne se serait blessé en tombant.

Le tribunal n'admet pas ce système et condamne Desprez à six mois d'emprisonnement et seize francs d'amende.

Un coup de couteau. — Une rixe entre deux voisins camarades d'ailleurs, Ringeval et Henri Wiffels, demeurant à Roubaix, rue des Carpentiers, avait dégénéré en procédés brutaux de la part de Wiffels qui finit par frapper son adversaire d'un coup de couteau derrière la tête.

Une plainte portée contre Wiffels eut le don de le faire disparaître en peu de temps. Il ne se présente pas devant le tribunal qui lui inflige une peine de quatre mois et 16 francs d'amende.

Un courtier faussaire. — La maison de M. E. Moulle, libraire, connue à Roubaix, rue St-Jean, sous le nom de « Librairie du Progrès » avait pris comme employé un individu du nom de Léon Brandts. Le système de cette librairie consistait à prendre à domicile des abonnements moyennant lesquels il était remis des primes de plus ou moins grande importance. Brandts s'était donc rendu, en cette qualité de la maison Moulle, chez diverses personnes de Tourcoing qui il avait fait des conditions superbes, en signant les quittances d'un faux nom : ce qui avait naturellement entraîné l'acceptation de ces gens.

Brandts toucha ainsi, près de quatre ou cinq personnes, une centaine de francs et eut soin, on le comprend, de ne plus reparaître chez son patron qui porte plainte. On sent alors que ce courtier improvisé avait un casier judiciaire des plus garnis.

Il encourt aujourd'hui une condamnation à treize mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

La péripneumonie à Forest. — La fin de l'audience a été remplie par de longs débats à propos de contraventions à la loi du 21 juillet 1881 sur les maladies contagieuses des animaux. Un cultivateur D..., de Toufflers avait vendu à un marchand boucher commissionnaire en bestiaux, le sieur D., de Willems, des bestiaux provenant de l'étable Duquesnoy où il avait été constaté qu'il existait un cas de péripneumonie, mais postérieurement à l'époque de la vente.

Vendeur et acheteur sont inculpés : le point est de savoir si l'un et l'autre connaissaient l'état des genisses et veaux vendus au moment où ils ont traité.

Divers témoins sont entendus ; l'un d'eux déclare que se trouvant dans un estaminet avec le marchand de Willems, il aurait entendu ce dernier faire allusion à la contagion qui régnait alors dans le quartier. D... soutient qu'il ignorait absolument que les bestiaux qu'il avait en sa possession fussent atteints de pneumonie ou du moins que l'étable d'où ils venaient fut contaminée.

Après interpellation des prévenus, rappel et confrontation des témoins, le tribunal se retire dans la chambre des délibérations où il reste pendant trois quarts d'heure, puis il rentre en séance.

D..., cultivateur, et D..., marchand boucher, par un jugement longuement motivé, sont condamnés, le premier à quinze jours de prison et deux cents francs d'amende et le second à une amende de cent francs.

Me Conformé.

CORRESPONDANCE

Les articles publies dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les places nouvelles

Roubaix, le 17 juin 1891.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Autrefois vous avez bien voulu insérer une protestation que j'ai en l'honneur de vous adresser contre la manie des administrateurs de ce temps-là, de changer à tort et à travers les noms de voies publiques ; de transformer, par exemple, la *Place du Sacré-Cœur* en *Place d'Audenarde*, la *Place du St-Sépulcre* en *Place d'Amiens*, le *Boulevard Central* en *Boulevard Gambetta*....

Les appellations des rues et places dans une ville devraient toujours être faites de façon à orienter autant que possible, le public, au simple énoncé du nom, ainsi en était-il des noms de Boulevard Central, Place du Sacré-Cœur, etc., etc. Changer des dénominations aussi naturelles, comme on l'a fait alors, pour dérouter les habitants a été chose ridicule.

Un de nos édiles ne pourrait-il proposer de rétablir eu ces lieux des noms d'accord avec la logique et le bon sens ?

Ceci dit en passant, j'arrive à l'article du 15 courant où vous critiquez la banalité des noms sous lesquels sont désignées les nouvelles places, votées vendredi dernier.

Je suis de votre avis, — tout en regardant le péché comme bien petit; car si banals que soient ces noms, ils ne remplacent pas des noms acquis, des noms connus — et ne sont que provisoires. Il est pourtant regrettable de n'avoir pas désigné les endroits choisis par le nom des quartiers.

Ainsi n° 1, au lieu de *Place du Travail* je voudrais voir *Place de Beaumont* ou encore *Place de Lyon*; le boulevard de ce nom y aboutissant, ce serait une indication pour le public.

J'admets pour le n° 2, le nom de *Place de la Justice* ou des *Trois-Ponts*, que les deux hameaux voisins expliquent.

Le n° 3 *Place Carnot*, pourra donner encore à certain conseiller républicain l'envie de trouver l'administration trop gouvernementale. J'aimerais bien mieux le nom simple et logique de *Place du Pile*.

N° 4 *Place de Nation*, pourquoi ne pas dire *Place de Strasbourg*, en raison du boulevard de même nom qui la borde?

Le n° 5 *Place du Progrès*, prendrait le nom du hameau voisin : *Place des Couteaux*.

Et le n° 6 *Place du Commerce*, le nom naturellement indiqué de *Place de l'Epeule*.

Si ces places avaient ainsi été désignées, chacun aurait pu sans effort se rendre compte de leur situation. Je suis convaincu, du reste, que ces noms *pratiques* prévaudront dans le langage courant. Il sera temps, plus tard, après l'exécution de ces places, de les marquer aux noms de faits, ou d'hommes, qui auront mérité cet honneur.

Afin de me rendre compte des créations projetées, j'ai dû étudier le plan de la ville, édité l'année dernière; plan grand modèle et très clair. J'ai suivi le pourtour de la ville en mettant une fiche à chaque endroit expliqué au rapport.

Certaines places gagneraient peut-être à être avancées soit à droite ou à gauche, soit plus haut ou plus bas, mais, outre que j'ai pu ne pas marquer le point précis, il faut tenir compte que, pour une œuvre pareille, l'on ne trouve pas toujours des terrains à l'endroit désiré.

En somme, le projet me semblerait parfait, s'il n'y avait pas une lacune.

Entre le n° 5, *Place des Couteaux*, et le n° 6, *Place de l'Epeule*, il y a une distance beaucoup plus grande qu'entre tous les autres numéros, et pourtant dans cette partie du Nord-Ouest de Roubaix, la population est plus dense que partout ailleurs. Le quartier du Fontenoy est oublié, et les réclamations qui se sont produites ces jours-ci, dans votre journal, sont, à mon avis, très légitimes.

Il convient donc d'ajouter au projet, pour qu'il soit complet, un n° 7, la *Place du Fontenoy*.

Jean du Trichon.

PETITE CORRESPONDANCE

A un connaisseur. — Nous désirons connaître votre nom avant de publier votre lettre, qui contient d'ailleurs une observation fort juste.

Mme D... — Envoyez. Nous utiliserons.

NORD

Nos représentants au Parlement. — La Chambre des députés ayant adopté la proposition de loi portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887, les députés du Nord ont voté *pour*, excepté MM. le général de Freycheville, Plichon, qui ont voté *contre*, et M. Werquin, absent par congé.

La Chambre des députés n'a pas adopté les chiffres proposés par la commission des douanes (graines de lin) au n° 88 du tarif général.

Le dépouillement du scrutin nous fait connaître que les députés du Nord ont voté *pour*, excepté MM. Dron, Lalou, Emile Morean qui ont voté *contre*; M. Werquin, absent par congé.

Assises du Nord. — La Chambre d'accusation de la Cour d'appel, a renvoyé Culine, l'agitateur de Fourmies, devant les assises du Nord, pour provocation à un attroupement armé.

L'affaire suivante que vient de renvoyer la Chambre d'accusation, viendra également à cette session :

Alcide Poulain, 22 ans, trieur de laines, sans domicile fixe ; Joseph Hubert Dujardin, 22 ans, journalier, sans domicile fixe ; Jean-Baptiste Vancoppenolle, 21 ans, journalier, sans domicile fixe ; Clément Van Commerbeck, 21 ans, peignenr de laines à Roubaix et Angélique Biraud, femme Emile Grigny, 28 ans, ménagère à Roubaix. — Vol de laines au préjudice de M. Delannoy-Destombes, fabricant de tissus à Roubaix.

La session sera présidée par M. le conseiller Hibon.

Bersée. — La création d'un bureau télégraphique est autorisée dans la commune de Bersée.

Un déraillement. — Pas de blessé. — Hier matin le train quittant Dunkerque à 5 heures 35 a déraillé près du Pont-d'Oye. La locomotive a sauté hors de la voie et s'est précipitée sur un musoir qui a cédé, puis s'est enfoncée en terre.

Le choc fut si violent que le chauffeur a été précipité à six mètres de distance. Le mécanicien qui était à son poste, a pu serrer les freins à temps et renverser la vapeur.

Aucun voyageur n'a été blessé; seul le chauffeur a été contusionné.

La cause de cet accident est due à une fausse manœuvre d'aiguillage. Une enquête est ouverte.

PAS-DE-CALAIS

Le chemin de fer sous la Manche. — Le bill pour la construction d'un chemin de fer sous la Manche, entre Calais et Douvres, qui avait été présenté au Parlement anglais, a été retiré à la séance de jeudi.

Boulogne. — Un vaste incendie a éclaté, vendredi matin, à six heures, dans la machinerie de la filature de chanvre, Rémy et Cie, à Capécure. Le chauffeur Teillier, en mettant le moteur en marche, fit une chute dans le réduit où tourne la partie inférieure du volant qui commande les métiers. La lampe qu'il tenait à la main, embrasa les boues d'huile accumulées à cet endroit.

En quelques minutes la machine fiamba jusqu'au toit. Ce n'est qu'après deux heures de travail acharné que l'on parvint à maîtriser le fléau circonscrit dans la machinerie.

Au début, quatre personnes, trois femmes et un homme, qui se trouvaient déjà à leurs métiers, faillirent être asphyxiées par la fumée.

Le dégâts, couverts par plusieurs assurances, sont évalués à 26,000 francs, dont 11,000 pour l'immeuble et 15,000 pour la machine.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne (subventionnée du département du Nord). Aujourd'hui, samedi 20 juin, de 3 à 6 heures, mise en paniers pour le concours de 164 kilom. (Oise). donné par la *Fédération Roubaisienne*, au siège du *Pigeon Fidèle*, chez M. Jean Degraeve, angle de la rue de Rome et Solférino, près le pont de Monveaux.

200 fr. de prix d'honneur répartis en 30 prix de 10 et 5 francs aux 30 premiers pigeons constatés, poules les plus diverses à 0.25, 0.50, 1, 2, 3, 5 et 10 fr., poule spéciale pour pendule qui sera exposée au siège du *Pigeon fidèle*. Mise habituelle. Dimanche prochain le lâcher annoncé sur Paris sera effectué à Chantilly à cause des retards apporté actuellement par le nouveau règlement des arrivages à Paris, les pigeons devant être lâchés à La Chapelle, gare des marchandises, la Commission a également décidé d'annuler le concours de St-Sébastien (Creuse) qui sera remplacé par un autre concours à une date ultérieure.

BELGIQUE

Monscron. — La bénédiction de la Chapelle des Frères Barnabites, nouvellement édifiée, aura lieu le 9 juillet prochain. Cette fête religieuse sera présidée par Mgr Glorieux, évêque in partibus.

Mgr Glorieux, on le sait, est né à Dottignies.

L'agriculture belge et les droits de douanes. — Le conseil général de l'agriculture vient de prendre une décision importante ; il a voté la réciprocité des droits en matière de douanes.

A la Chambre. — *Séance du 19 juin 1891.* — La Chambre discute la proposition sur la collation des grades académiques.

Un long échange d'observations a lieu entre MM. Graux, De Smet et Helleputte, au sujet de l'article 23.

M. Graux se plaint que les candidatures en médecine nécessitent désormais deux années d'études : c'est réviser la loi.

M. Hanssens critique de nouveau l'article 68, qui autorise le gouvernement à accepter comme professeurs du 2e degré ceux qui, n'ayant pas de diplôme universitaire, ont subi un examen spécial devant un jury de l'Etat.

M. de Smet de Nayer riposte.

Bruxelles. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles a jugé hier un aventurier qui eut autrefois quelque crédit dans les grands journaux parisiens. Il se faisait appeler le comte de Tchernladief ; il habitait, près de Paris, un château et se disait le fils d'un richissime marchand de blé d'Irkoutsk.

Il était parvenu à se faire prêter à Paris, par un usurier, une somme de 500,000 francs. Du reste, à Londres, à Vienne, il avait mené une existence de millionnaire ; à Vevey, en Suisse, il dépensa une somme de 1 million en moins d'un an.

Une commission rogatoire a été envoyée en Suisse, en Russie, en Autriche, en Angleterre, pour tacher de découvrir l'identité de cet aventurier.

A l'heure qu'il est, elle n'est pas établie ; on ignore les moyens par lesquels il s'était procuré ses ressources.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles l'a condamné pour escroquerie et usage de faux à deux ans de prison.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Jose, à Roubaix, le lundi 22 juin 1891 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Caroline DUQUENNE, épouse de M. Joseph LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 18 mai 1891, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

20 JUIN 1791

LA FUITE DU ROI

Depuis la mort de Mirabeau (2 avril) la famille royale avait perdu l'espoir d'échapper à l'oppression de la Constituante, et elle avait pu s'assurer qu'elle était captive dans Paris lorsqu'elle avait vu le 18 avril la foule s'opposer par la force à son départ pour Saint-Cloud; dès lors était née la pensée d'une fuite, non pour passer à l'étranger, mais pour se retirer par Châlons à Montmédy au milieu de l'armée de Bouillé, et les préparatifs en avaient été faits dans le plus grand secret; Bouillé devait s'avancer à quelque distance de Montmédy et envoyer vers Châlons, sous divers prétextes, des corps de cavalerie peu nombreux sur divers points pour y recevoir le Roi.

Le départ était fixé à la nuit du 19 au 20, un banal incident le retarda d'un jour et perdit tout. L'indisposition d'une femme de chambre remplacée ce jour-là par une autre dont on n'était pas sûr. Le 20 au soir, un peu avant minuit, le roi, la reine, Mme Elisabeth, Mme de Tourzel et les enfants de France sortirent déguisés du château et séparément pour se réunir au Carrousel. La cour des Tuileries était alors occupée par un grand nombre de bâtiments de service, la divisant en plusieurs compartiments; la reine se perdit, et ce n'est qu'au bout d'une heure qu'elle arriva au rendez-vous, après avoir été obligée de se cacher sous les guichets du Louvre pour laisser passer la voiture de Lafayette et les gens munis de torches qui l'éclairaient. On monta dans une voiture conduite par M. de Fersen déguisé en cocher, et on se dirigea, non sans s'égarer encore, vers la barrière Saint Martin, où attendait une berline à six chevaux qui prit à toutes brides la route de Châlons. En même temps le comte de Provence partait avec sa famille pour la Flandre où il devait arriver heureusement.

Grande rumeur à Paris lorsqu'on apprit le lendemain, vers huit heures du matin, que la famille royale n'était plus aux Tuileries : l'Assemblée se réunit, reçut la lettre laissée par le roi pour lui faire connaître les motifs de son départ : feignant de croire que le roi avait été enlevé, elle rendit un décret enjoignant à tous les fonctionnaires d'arrêter, par tous les moyens possibles, « les suites dudit enlèvement », et Lafayette dépêcha ses aides de camp sur la route de Châlons, que le choix imprudent d'une berline à six chevaux avait bientôt révélée comme celle choisie par les fugitifs.

Cependant, grâce à l'avance d'une nuit, la voiture royale avait heureusement, vers cinq heures de l'après-midi, atteint Châlons, où le roi fut reconnu, mais non dénoncé. Elle continua sa route, comptant trouver à Pont-de-Sommevillé, à quelques lieues de là, le premier détachement de cavalerie de Bouillé. Le retard de vingt-quatre heures avait tout perdu; le détachement était bien venu, mais après une attente de plusieurs heures, le soulèvement du peuple, alarmé de ces mouvements de troupes, l'avait déterminé à se retirer; l'entreprise allait échouer à l'heure même où le succès devait en paraître assuré. L'infortunée famille, qui conrait désormais à sa perte, poursuit sa route vers Ste-Menehould.

Faits divers

Le pigeon reconnaissant. — Il y a deux jours un pigeon voyageur qui portait sous l'aile l'inscription suivante : *Alger Herboris 171 H.* s'est abattu sur l'appui de la fenêtre de Mme Tessier, 7, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, à Paris.

Le pauvre oiseau était si las qu'il ne pouvait plus voler, Mme Tessier l'a recueilli, nourri, reposé, et hier à 3 heures lui a ouvert la fenêtre, mais à 5 heures, il revenait taper du bec à la vitre ; il ne veut plus quitter son nouveau pigeonnier ou bien il ne sait pas retrouver l'ancien.

Le climat actuel. — Les personnes d'un certain âge, qui se plaignent de ne plus retrouver les beaux printemps de leur jeunesse, sont souvent accusées de pessimisme; leurs nevenx les soupçonnent de juger les faits, non sur la réalité, mais sur des impressions provenant de leur propre fonds dont l'ardeur est quelque peu éteinte.

Certes, la vie parait moins brillante dans la seconde période, et il faut s'en féliciter puisque c'est là une excellente condition pour mieux se préparer à ses fins dernières devennes plus prochaines; mais dans ce cas particulier, les coquins de neveux se trompent, comme cela leur arrive quelquefois.

A la réunion de la Société de météorologie du 5 mai, M. Millot a discuté les cinquante dernières années d'observations faites à Nancy; il s'agit de chiffres et aucune illusion n'est possible

Ce demi-siècle se divise en deux parties bien nettes, l'une de 1841 à 1879, l'autre de 1880 à 1890. La moyenne des températures est beaucaup plus élevée pendant la première période, tandis que celle des pluies est beaucoup plus grande pendant la seconde.

Le grand hiver de 1879-80 marque donc une époque où les conditions climatériques de nos régions ont singulièrement changé — en mal. Nos pays sont dans l'état d'un homme qui a fait une grave maladie et dont le tempérament reste désormais affaibli.

Bonbons. — Les dragées, pralines, bonbons, sont souvent falsifiés par l'addition de plâtre, gélatine, farine. Pour reconnaître ces falsifications, on place un ou deux bonbons suspects dans un nonet de linge fin, et on suspend celui-ci dans un verre d'eau froide, de façon à ce que la partie du linge contenant les bonbons soit seul immergée. Après quelques heures, le nouet ne contiendra que les substances insolubles normales (amandes, noisettes, etc.), et l'eau, colorée ou non, aura conservé sa limpidité, si le produit soumis à l'essai n'était pas falsifié.

Si les bonbons sont colorés par des substances nuisibles, on les retrouvera dans le nouet; les substances de cet ordre, employées jusqu'ici, étant insolubles dans l'eau, tandis que les colorants inoffensifs s'y dissolvent. On retrouvera également sur le nonet le plâtre, la farine. etc.

Ce procédé a permis de constater qu'un échantillon de pralines contenait 20 0/0 de plâtre, tandis qu'un autre renfermait plus de 40 0/0 de substances insolubles. Les pralines de ce dernier échantillon avaient été obtenues en recouvrant *des semenees de courge* d'une forte couche de pâte faite avec de la gélatine et de la farine de seigle, et enrobant le tout de sucre.

La durée de la vie humaine en Norvège. — D'après une statistique que publie le bureau officiel norvégien de statistique, la durée moyenne de la vie en Norvège est de 48 ans 33, pour les hommes, et de 51 ans 30, pour les femmes et de 49 ans 77 pour les deux sexes. Le directeur du bureau constate aussi que, depuis ces dernières années, la longévité s'est beaucoup accrue. Et il conclut :

Si la mortalité est de 17 0,0 moins grande que dans le Centre et l'Ouest de l'Europe, cela est dû à ce qu'il meurt beaucoup moins d'enfants en bas-âge que dans les autres pays.

Importation du bétail vivant. — L'importation des bestiaux prend de jour en jour des développements plus considérables. Il existe aujourd'hui toute une flotte spéciale qui n'a pas d'autre objet. Au début on aménageait des parties de navires, voire même, dans ces derniers temps, des navires tout entiers pour ce genre de transport. Mais les conditions hygiéniques y étaient toujours assez médiocres, on perdait bon nombre des animaux transportés, et ceux souffraient.

Aujourd'hui on construit des navires tout exprès dans lesquels les aménagements sont faits en vue de ce trafic. La *White Star Line* vient d'ajouter à sa flotte deux de ces bâtiments pour le transport du bétail et jaugeant 5,750 tonneaux; leur longueur est de 150 mètres, leur largeur de 16.

Chacun d'eux peut embarquer 1,216 têtes de bétail logées dans des entrepouts très élevés, et où l'atmosphère est continuellement renouvelée par des ventilateurs.

En dessous du logement des animaux vivants, les cales sont aménagées en chambres réfrigérantes dans lesquelles on peut emmagasiner 2390 quartiers de bœuf.

On n'a pas à craindre la famine sur ces navires, si désagréables qu'ils puissent être à habiter.

CHOSES ET AUTRES

Le gros X..., qui rendrait des points à Calino, rencontre un de ses amis :

— Qu'avez-vous donc? lui dit-il, vous boitez...

— Oui... j'ai été renversé par un vélocipédiste maladroit...

— Monté sur un tricycle?... fait Calino avec intérêt.

— Non, sur une bicyclette...

— Ah!... *heureusement...* riposte le doux gâteux.

Un auteur dramatique, plusieurs fois sifflé, se plaint de la dureté des temps et de la difficulté qu'on éprouve à se créer des ressources pour les jours de la vieillesse.

— Je comprends, lui dit S..., vous avez assez de vivre *au four le four.*

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. Ravaud.

M. le Dr Elmalie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. Gaffino, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas, 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi La Revalescière Chocolatée. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Roubaix chez : MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

PLAGE de Dunkerque-Rosendaël

TÉLÉPHONE CASINO-HOTEL TÉLÉPHONE

SITUÉ SUR LA DIGUE (au bord de la Mer)

Le plus vaste établissement de la Plage

Table d'hôte à 12 heures, 3 fr.; Id à 7 heures, 4 fr. Prix de pension, 7 fr. 50. Chambres depuis 3 fr. — *Restaurant à la carte.* — *Café-Terrasse.* — Direction : GROROD frères.

N. B. — Les billets de Bains de Mer valables du Vendredi au Mardi, sont délivrés à toutes les gares du réseau de la Compagnie du Nord. 27086 — 51402

Le Journal des connaissances médico-chirurgicales s'exprime ainsi dans un article sur la *Poudre de Rogé* au citrate de magnésie comme purgatif :

« Une expérience de cinq années, faite sur la plus » grande échelle possible, a confirmé l'opinion de M. » Soubeiran et celle de l'Académie de médecine. Le » citrate de magnésie s'est popularisé avec une promptitude et une généralité bien rares dans l'histoire de » la thérapeutique ; et à l'encontre de ces médicaments que le caprice de la mode sontient un instant » pour les laisser retomber ensuite dans un juste oubli, le *Sel de Rogé* se répand de plus en plus dans » la pratique de l'art, et voit sa légitime réputation » se confirmer de plus en plus... » Prix : 2 fr. le flacon, 19, rue Jacob, Paris et 9, rue du Quatre Septembre. 27081d

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 juin. — Lorsque nous disions il y a quelques jours, qu'il fallait compter avec les places étrangères nous avions bien raison. Malgré l'abaissement du taux de l'Escompte hier à Londres, les cours arrivent faibles et le marché des fonds étrangers s'en ressent priucipalement.

Il faut se tenir sur la réserve tant que l'état des places internationales ne se sera pas modifié. Le 3 0/0 est à 95.65, le nouveau est à 98.87. Les actions de nos grandes sociétés de crédit ont été un peu lourdes aujourd'hui surtout en cloture. Le foncier est à 1270, la Banque de Paris à 803.75, le crédit lyonnais fait 801.25.

La Banque des Pays-Autrichiens est à 477.50. Les fonds étrangers sont tous plus ou moins éprouvés, l'Italien conserve une certaine fermeté à 98.95. Ce sont surtout le Portugais et la rente Extérieure qui ont à subir une sensible dépréciation.

En Banque, les valeurs minières sont calmes. La part Paris-Caracas est à 120. La part du Crédit provincial est à 13.75. L'Alpine a touché 200. L'obligation Porto-Rico se négocie à 270. de Lavigerie, 22 place Vendôme.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 18 juin.

Le cours de l'or est à 352 ./. piastres papier monnaie.

Leipzig, 17 juin.

Laines. — Apports à la foire de cette année, environ 240 quintaux. Mêmes prix que l'année passée et dans quelques cas aursi 3 à 6 Rm au-dessus. La presque totalité est vendue.

Levroux (Indre), 16 juin.

Il n'a été amené à la foire qu'une seule drapée de laines, qui a été vendue 1,20 le kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Le Havre, 20 juin, 9 h. 45 matin.

(par télégraphe)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 193 balles Buenos-Ayres et 206 b. Chili.

Ventes : 32 balles Buenos-Ayres.

Expéditions : 14 balles Buenos-Ayres.

Stock : 9.994 balles Buenos-Ayres, dont ... b. nouv. tonte ; ... b. Montevideo ; ... b. Maroc ; 404 b. Chili ; ... b. Pérou ; ... b. Algérie ; ... b. Espagne ; ... b. Bande Orientale ; ... b. Smyrne ; ... b. Guayaquil ; ... b. Levant ; ... b. des Indes ; ... b. Russie ; ... b. Tunisie ; ... b. Rio-Janeiro ; ... b. Curaçao et ... b. poil de chameaux.

A terme : ventes 850 balles, de 160 à 165. La clôture est meilleure. Il y a plutôt acheteurs.

Le Havre, 19 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — A terme les affaires sont très calmes et la cote de ce matin a été laissée sans changement.

On a fait 50 b. dont voici le détail : 25 balles Buenos-Ayres sur juin à 160,50 et 35 b. dito sur septembre à 162,50.

Voici les cours de clôture : juin 160,50 juillet 160, août 161, septembre